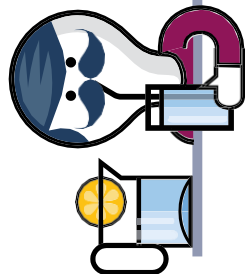


Tranquillité Télérelève



Comment profiter de la télérelève ?

Créez votre compte en ligne sur

<https://monagence.sivomvvp.nc/>

Avec votre identifiant renseigné sur votre dernière facture d'eau (en haut à gauche).

Dès l'installation de l'émetteur sur votre compteur, accédez au suivi de vos consommations d'eau et paramétrez vos alertes selon vos habitudes de consommation.



Flashez ce QR Code pour en savoir plus.

Vous n'avez pas d'accès à internet ?

Rendez-vous dans votre agence du SIVOM VKP. Un conseiller est à votre disposition pour vous aider à mettre en place vos alertes.

Vous pouvez aussi nous contacter au numéro suivant :

42.48.56

Plus de Tranquillité et plus de Services avec la Télérelève

La télérelève va prochainement être installée chez vous, toutes les infos utiles dans ce dépliant.

La télérelève est déployée sur VKP entre début 2023 et fin 2024.



Le SIVOM VKP met à votre disposition la télérelève qui vous permet :



D'être alerté rapidement en cas de fuite pour limiter vos pertes d'eau tout en préservant la ressource



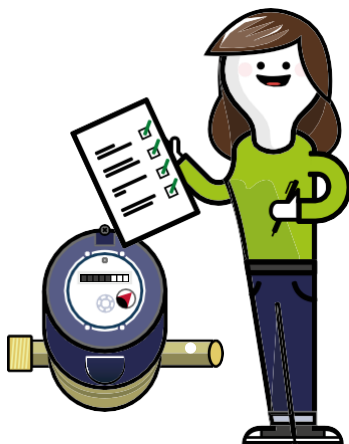
D'être facturé en fonction de vos consommations réelles pour maîtriser votre budget



De ne plus être dérangé par la relève des compteurs pour plus de tranquillité



De suivre votre consommation d'eau jour après jour sur internet pour faire des économies



Comment ça marche ?

01

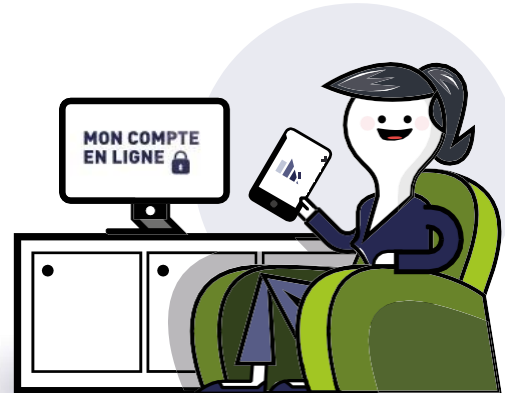
Notre agent installe l'émetteur de télérelève sur votre compteur d'eau en quelques minutes

02

Ce compteur connecté transmet chaque jour et à distance votre index de consommation à un serveur, en toute sécurité et fiabilité (*)

03

Vous avez un accès à l'ensemble de vos données de manière quotidienne sur votre compte en ligne via le site <https://monagence.sivomvkp.nc/>



(*) La durée de transmission des données est de moins de 2 secondes par jour. L'émetteur est inactif en dehors de ces périodes d'émission. Cela équivaut à l'écoute d'une minute de radio.

Nos alertes télérelève par mail et SMS !

L'alerte fuite :

Un message d'alerte vous est envoyé lorsque votre compteur connecté constate 4 jours de consommation continue anormale.

L'alerte surconsommation :

Vous fixez le seuil de consommation mensuelle que vous ne souhaitez pas dépasser.

Un message d'alerte vous est envoyé lorsque ce seuil est franchi.

